

## Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 22 Pédiatrie, eu égard notamment aux nouveau-nés et soins spécifiques			
Code	PAMI2B22SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline BERTRAND ( <a href="mailto:celine.bertrand@helha.be">celine.bertrand@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Comprendre les besoins spécifiques de l'enfant malade est indispensable pour prodiguer des soins adaptés, de qualité à ceux-ci et pour dispenser des conseils de qualité aux futurs ou jeunes parents dans le but de prévenir l'apparition de certaines pathologies chez leur(s) enfant(s).

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
- 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

## Acquis d'apprentissage visés

Reconnaitre l'enfant gravement malade nécessitant une intervention urgente

Connaître les pathologies pédiatriques les plus fréquentes dans leurs aspects sémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques.

Connaître les notions de base de médecine communautaire

Expliquer les spécificités de l'accueil et de la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.

Expliquer les adaptations des techniques de soins à l'enfant.

Interpréter les résultats des paramètres physiques et vitaux de l'enfant.

Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie respiratoire.

Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie digestive.

Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie neurologique.

Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie urinaire.

Connaître les différentes techniques de prélèvement urinaire ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Evaluer la douleur (avec les outils adaptés à l'âge et à l'état de l'enfant).

Décrire les protocoles d'utilisation du MEOPA, de l'Emla et du glucose 30%.

Expliquer la prévention et les soins aux enfants victimes de maltraitance.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI1B09SF

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B22SFA	Pathologies pédiatriques	12 h / 1 C
PAMI2B22SFB	Raisonnement clinique associé à la pédiatrie	12 h / 1 C

## Contenu

Introduction: L'accueil et la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.

Chapitre 1: Les paramètres vitaux et les principaux symptômes chez l'enfant.

Chapitre 2 : Soins à l'enfant présentant une pathologie respiratoire.

Chapitre 3 : Soins à l'enfant présentant une pathologie digestive.

Chapitre 4 : Soins à l'enfant présentant une pathologie urinaire.

Chapitre 5 : Soins à l'enfant présentant une pathologie du système neurologique.

Chapitre 6 : Soins à l'enfant présentant une pathologie du système locomoteur.

Chapitre 7 : Prévention et soins aux enfants victimes de maltraitance.

Chapitre 8 : Prévention et prise en charge de la douleur de l'enfant.

Sémiologie pédiatrique

- Reconnaître l'enfant gravement malade
- Pathologies ventilatoires
- Pathologies cardiaques
- Pathologies digestives
- Pathologies neurologiques
- Pathologies rénales et voies urinaires
- Maladies infectieuses infantiles
- Vaccinologie
- Hémato-oncologie

## Démarches d'apprentissage

Sur base d'une analyse de cas, alternance d'activités de structuration à l'aide d'exposés théoriques et d'exercices.

Cours ex-cathedra Démarche personnelle de synthèse entre les différentes disciplines

## Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices sur base d'analyses de cas préparent à l'examen.

Séance questions-réponses à la demande de l'étudiant

## Sources et références

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les powerpoint's et tous les autres supports de cours mis à la disposition de l'étudiant.e sur la plateforme ConnectED

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Ces 2 cours seront évalués dans un seul examen écrit qui est constitué de 2 cas cliniques reprenant les symptômes cliniques de pathologies vues aux cours. Des questions en découleront : à la fois sur le cours de pathologies Pédiatriques et à la fois sur le cours de RC en pédiatrie.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

Examen écrit, intégré.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

## 5. Cohérence pédagogique

Ces deux cours sont intimement liés puisqu'ils visent tous les deux à l'acquisition de compétences face à l'enfant malade.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).